



## DOCUMENTS OFFICIELS À TRANSMETTRE POUR PARTIR EN CLASSES VERTES

DOCUMENTS	MODALITÉS	ÉCHÉANCES
L' <b>autorisation parentale</b> pour partir en voyage avec l'école.	Distribuée par le titulaire de votre enfant le lundi 04 septembre.	À rendre pour le <b>vendredi 08 septembre 2023</b> .
La « <b>fiche santé individuelle</b> ».	Distribuée par le titulaire de votre enfant le lundi 04 septembre.	À rendre pour le <b>lundi 18 septembre 2023</b> .
La <b>carte d'identité</b> de votre enfant.		À remettre pour le <b>jeudi 21 septembre 2023</b> , sauf besoins particuliers.

Attention, la loi nous impose de détenir ces **3 documents en ordre**.

Sans ceux-ci, votre enfant ne pourra pas participer aux classes vertes.

*Merci de votre collaboration,  
Les titulaires de 6<sup>ème</sup> primaire.*